

# L'AVENIR



DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

**ABONNÉS :**

Abonnements en France...  
Abonnements en Algérie...  
Abonnements en Étranger...

**ADMINISTRATION & RÉDACTION :**

70, Cours de la Liberté, 70  
LYON

**ABONNEMENTS :**

Abonnements en France...  
Abonnements en Étranger...

**ÉLECTIONS SÉNATORIALES**

## FOUILLOUX

Vice-Président

du Conseil Général du Rhône

Maire de St-Cyr-au-Mont-d'Or

Candidat élu par les Délégués cantonaux du département du Rhône, à la réunion du Palais de la Bourse.

## NOS SURPRISES

Nous rappelons à nos lecteurs que L'AVENIR réserve tous les jours des Surprises à plusieurs d'entre eux.

Je reconnais avoir reçu du journal L'Avenir de Lyon, par suite de la convocation trouvée dans mon journal, la somme de dix francs.

POMMEROL

Place des Jacobins, 16.

Je reconnais avoir reçu du journal L'Avenir de Lyon, par suite de la convocation trouvée dans mon journal, la somme de dix francs.

MATHIEU, Employé  
Rue Octavio-Mey, 7.

## ET POURTANT ELLE TOURNE !

Et pourtant elle tourne disait Galilée aux inquisiteurs du Saint-Office.

Et pourtant elle tourne ! la lente aiguille du cadran de la justice, bientôt elle marquera l'heure du châtiement. Valets et maîtres s'aperçoivent enfin qu'on n'abuse pas éternellement de la patience d'un peuple trop sage et trop confiant...

Les hommes providentiels ont fait leur temps, les grands sauveurs de l'humanité sont au bout de leur écheveau. Le peuple se réveille et secoue enfin sa vieille torpeur. Les délégués sénatoriaux ont donné, dimanche dernier, la mesure de leur mécontentement et de leur mépris pour les prétendus sauveurs providentiels.

Le temple de Mercure s'est transformé en haute cour de justice. Les louvoyeurs de la politique du piétinement ont été toisés de haut et exécutés de main de maître par l'union des ruraux libres et des citoyens indépendants.

L'élection du Palais et de la Bourse marque la première étape de l'affranchissement et du progrès républicain. Tant mieux.

Tous les meneurs, tous les satellites tremblotants qui gravitaient

jadis autour de l'astre Gailleton ont filés comme par enchantement.

Le Lord-Maire a pu voir que le Zénith de sa gloire s'éteignait et que son autoritarisme tournait en bulle de savon. — Tout passe, tout lasse et tout casse ! —

Les Perras et les Chavanne ont laissé sous la coupole du Palais de la Bourse, le la de l'éloquence opportuniste, ils ont joué aux Démônsthènes avec une adresse fort étudiée, Mais hélas, le public de dimanche n'était pas le même que celui de la veille. Le programme n'était pas maintenu. Les artistes ont flanché et les romains des grands jours avaient fait relâche, les lâches !

Cabale ! disent aujourd'hui les canards qui barbotent dans les marais ministériels.

Cabale, c'est l'ultimo ratio des artistes que l'on siffle et pour cause.

Les garçons de bureaux du temple du tripot ont eu lundi grande et dure besogne à faire. Les bulletins de vote jonchaient le sol : c'était une pitoyable litière couvrant la mosaïque du Palais.

Sous le balai de ces modestes employés, qui en ont vu bien d'autres, passaient et repassaient de petits carrés de papier, l'espoir des plus alléchantes convoitises, sur lesquels on lisait les noms, tant adorés naguère, des Perras, Gailleton, Chavanne, Terme et autres. L'humble chiffonnier vient de jeter tous ces assignats pélemêle avec les ordures du jour, profit de la journée des Diogène de la hotte.

La démocratie lyonnaise, fortement épaulée par les vaillants délégués républicains des cantons voisins, vient de remporter une éclatante victoire sur l'opportunisme ébahi.

Nous avons assisté, le 18 janvier, à un grand spectacle politique ; nous avons vu là tous les délégués animés du même sentiment, de la même pensée, du même mot d'ordre : Justice et Progrès !

Le citoyen Fouilloux, s'inspirant du désir de la démocratie et de ses aspirations, a eu le courage de dire : Sus au Sénat ! Mort à cette institution essentiellement monarchique.

Cette profession de foi, que nous avons tout lieu de croire sincère, a produit l'effet qu'elle devait produire.

Elle devait écraser les vieilles routines du Comité central, briser les idoles tant de fois couronnées par d'obséquieux valets.

Le règne du piétinement sur place a été, dimanche, vigoureusement entamé.

Nous saluons cette belle journée comme une des meilleures pour l'avenir.

M. Fouilloux a fait, du haut de la tribune, une franche et loyale déclaration, qu'il maintiendra, nous l'espérons fermement.

Les couin-couins qui brouttent dans les pâturages ministériels doivent s'apercevoir aujourd'hui que Galilée avait raison et que la démocratie n'a pas tort.

Oui, les délégués sénatoriaux ont bien agi en votant pour le citoyen Fouilloux, dont le nom dit : MORT AU SÉNAT. Espérons qu'il sera plus vrai et plus sincère que ne l'a été son devancier Tolain, un franc-maçon qui a manqué de franchise....

Conclusion : Et pourtant elle tourne !

J.-B.-A. PAGES.

## DÉPÊCHES DE NUIT

### LA GUERRE AVEC LA CHINE

#### La flotte chinoise

On mande de Shanghai, 18 janvier : Douze bâtiments chinois sont partis hier. On suppose qu'ils vont à Fou-Tcheou embarquer des trouper qu'ils chercheraient ensuite à faire passer à Formose.

#### Les renforts

On mande d'Alger, 18 janvier : Le paquebot France, venant de Toulon, est arrivé avant-hier, avec 521 chasseurs à pied destinés à la province d'Alger. La France embarquera aujourd'hui des troupes pour le Tonkin.

On mande de Toulon, 18 janvier : Par suite du mauvais temps qui règne sur les côtes de la Méditerranée, on a dû faire surseoir au départ des trois bâtiments qui devaient se rendre à Alger pour embarquer des troupes en destination du Tonkin.

Toutefois les équipages et les troupes, déjà embarqués, sont consignés à bord, afin que ces bâtiments puissent prendre la mer aussitôt que le temps le permettra.

Une dépêche ultérieure dit : Le Cachar, ayant à bord un détachement de volontaires des 23<sup>e</sup>, 81<sup>e</sup>, 89<sup>e</sup>, 111<sup>e</sup> et 143<sup>e</sup> de ligne, est parti pour Philippeville, où il va prendre d'autres troupes pour le Tonkin.

#### Note officieuse

On a fait courir ce matin le bruit d'un échec de l'amiral Courbet. On a même parlé d'une légère blessure reçue par l'amiral et de fortes avaries subies par un de nos cuirassés. Ces bruits sont radicalement faux.

Ils sont en outre ridicules s'ils ont pour origine la nouvelle donnée hier du départ de douze bâtiments chinois de Sanghaï, la distance à parcourir de Sanghaï à Ke-lung exigeant plusieurs jours de navigation.

#### La situation au Tonkin

Dans un télégramme adressé au ministre de la guerre, le général Brière de Lisle fait connaître que la situation est bonne, la santé des troupes excellente, leur installation provisoire satisfaisante.

L'alimentation ne laisse rien à désirer, et les ressources en bétail sont convenablement assurées.

### Mesures de prévoyance

Le ministre de la guerre, en vue d'augmenter, dans la mesure du possible, le bien-être de nos troupes, doit expédier au Tonkin du matériel d'hôpital, ainsi que des couvertures et des traversins destinés à compléter le couchage des hommes.

Par mesure de prévoyance, les expéditions de matériel sont supérieures aux demandes adressées par le commandant du corps expéditionnaire.

## INFORMATIONS

### Le rattachement des colonies

On annonce de source officielle que malgré les démentis de plusieurs journaux, la question du rattachement des colonies au ministère du commerce est chose décidée. Ce rattachement sera un fait accompli avant la fin du mois.

Aussitôt le décret signé, l'amiral Peyron donnera sa démission de ministre de la marine, et M. Félix Faure sa démission de sous-secrétaire d'Etat au même département.

Les fonctions de ce dernier seront ou supprimées ou transférées au ministère du commerce.

Le décret sera signé au conseil des ministres qui aura lieu le mardi 27 janvier.

La retraite effective de l'amiral Peyron, ministre de la marine, se trouve ajournée jusqu'à cette date.

### Conseil d'Etat

Le Journal officiel publiera, mercredi matin, un décret aux termes duquel M. Ballot, président de la section de législation au conseil d'Etat, sera nommé vice-président du conseil d'Etat en remplacement de M. Faustin-Hélie, décédé.

M. Flourens, conseiller d'Etat, directeur au ministère de la justice, remplacera très probablement M. Ballot, comme président de la section de législation.

Quant à M. Hérisson, ancien ministre du commerce, auquel une compensation avait été promise, on lui offrirait un siège de conseiller à la cour de cassation.

### Cours et tribunaux

La nomination de M. Boulé comme premier président à la cour d'Orléans, laisse un siège de président de chambre vacant auprès de cette même cour.

Ce poste sera attribué à M. Dubec, conseiller à Orléans, qui obtiendra ainsi un avancement hiérarchique.

Ces nominations seront très probablement signées par le président de la République, au cours du conseil des ministres qui sera tenu mardi matin à l'Élysée.

### La direction des cultes

La succession de M. Flourens à la direction des cultes serait attribuée à M. Vergniaud, ancien secrétaire général à la préfecture de la Seine.

Disons à ce sujet que M. Flourens avait été simplement délégué à la direction des cultes pour une période de trois ans. Cette période étant écoulée, le gouvernement a dû se préoccuper de lui désigner un successeur.

## PETITES NOUVELLES

— Lille. — Une émeute s'est produite à l'hôpital Saint-Sauveur, dans la partie de l'établissement affectée aux filles insoumises, qui avaient été mises à la diète pour insubordination.

Une religieuse ayant voulu rétablir l'ordre faillit être victime de la violence des prostituées.

L'arrivée des commissaires Casser et Guilly a mis fin au désordre.

Huit arrestations ont été opérées. Les insurgés ont brisé tout ce qui était à leur portée.

— Madrid. — Les débats sur la politique extérieure ont continué à la Chambre des députés.

M. Labra, député cubain, appartenant à la fraction républicaine, a prononcé un discours très vif contre l'Allemagne, en faisant une critique sévère des institutions germaniques et de la politique de M. de Bismarck.

Après avoir fait l'apologie de la France et après avoir loué ses institutions libérales, M. Labra conseille au gouvernement espagnol de faire de la politique attentive, prévoyante.

— Toulon. — Un vol de 225,000 francs a été commis au préjudice de l'usine à gaz de Seyne. Le coffre-fort a été emporté. Les auteurs du vol sont inconnus.

— M. Georges Laguerre va être chargé de déposer sur le bureau de la Chambre des députés un vœu adopté par la « Ligue de la protection des femmes » demandant la révision de l'article 2 du Code civil, qui serait ainsi modifié : « Tous les Français, sans distinction de sexe, sont égaux devant la loi, tant pour les droits civils que pour les droits politiques ».

— Chambéry. — La circulation des trains entre la France et l'Italie paraît devoir être interrompue pour plusieurs jours.

Entre Bardonnèche et Chiomonte, la hauteur moyenne de la neige est de deux mètres.

## Le rattachement des colonies

Il paraît que l'on se heurte, pour la solution de cette question, à des difficultés imprévues, dont la première et la plus grosse serait l'absence d'un officier-général de la marine pour accepter la succession de l'amiral Payron et contresigner le décret de rattachement.

On a parlé du contre amiral Aube, et du vice-amiral Cloué : ces deux officiers se refuseraient à prendre le portefeuille dans ces conditions.

## LES CONGRÉGATIONS

L'Univers dit que « sommation a déjà été faite à Paris aux congrégations religieuses d'avoir à payer le nouvel impôt sur le revenu ».

L'Univers publie à ce sujet les conclusions suivantes d'une consultation de M. Théry, avocat à Lille :

La loi du 29 décembre 1884 est obligatoire au plus tôt depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1885.

Le paiement à effectuer d'ici au 31 mars 1885 se fait sous l'empire et dans les termes de l'ancienne loi :

Le premier paiement à effectuer en vertu de la loi nouvelle se fera en 1886 ;

Dès maintenant les employés de l'enregistrement ont le droit de vérification, mais ce droit ne peut s'exercer que sur les écritures et pièces relatives à des opérations postérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1885.

## L'ELECTION DE SENS

Dimanche a eu lieu dans la circonscription de Sens une élection législative pour le remplacement de M. Guichard, décédé.

En voici le résultat :  
MM. JAVAL, républicain 8.780 ELU  
De FONTAINE, cons. 6.715

## LES FUNERAILLES DE BALLERICH

Hier mardi, à midi, le corps de Norbert Ballerich, l'officier de paix assassin, a été inhumé au cimetière du Père-Lachaise. Son frère Charles, encore à cette heure commissaire de police, bien qu'il soit inculpé de violation de domicile à main armée et de tentative d'assassinat, s'était chargé lui-même de tous les détails de la cérémonie. Par une faveur aussi spéciale qu'étrange, ce policier-prévenu est sorti de prison depuis deux jours et circule librement dans Paris. Hier, il était derrière le corbillard de son frère — qui fut son complice !

Tous les citoyens sont égaux devant la loi !!! Charles accompagnait Norbert, deux hommes complices de tentative d'assassinat. — Et Louise Michel n'a pu accompagner sa vieille mère.

Assassins, mais policiers, la loi les couvre de sa bienveillante protection.

Les lettres de faire part ont été expédiées par les secrétaires de police du neuvième arrondissement.

Et la haute et basse police, sous l'œil paternel de Camescasse, pouvait suivre officiellement le convoi.

Paris a vu défiler ce singulier cortège ; il est resté calme et froid devant ce défilé des tristes sires de la politique opportuniste.

Demain peut-être, l'Officiel enregistrera-t-il M. Charles Ballerich parmi les chevaliers de la Légion d'honneur ?

*Ah! ces hommes maudits, ces hommes  
[misérables]  
Éveilleront enfin quelque rébellion  
A force de courber la tête du lion!  
La bête est étendue à terre et fatiguée ;  
Elle sommeille au fond de l'ombre  
[reléguée ;  
Le museau fauve et roux ne bouge pas,  
[d'accord ;  
C'est vrai, la patte énorme et monstrueuse dort ;  
[trueuse dort ;  
Mais on l'excite assez pour que la griffe  
[sorte.  
J'estime qu'ils ont tort de se jouer de la  
[sorte.  
HUGO.*

## ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Berlin. — La commission de la Conférence du Congo tiendra séance demain, après midi.

— Le Reichstag a refusé le crédit demandé par le gouvernement pour une école de sous-officiers à Neuf-Brisach, et a voté une série de chapitres du budget, conformément aux décisions de la commission.

ESPAGNE. — La ville de Periana, que le roi a visitée hier, est située à dix-huit cents pieds au-dessus du niveau de la mer. Sur huit cents maisons, sept cent cinquante sont en ruines ; douze seulement sont habitées.

Dans les deux premiers jours des tremblements de terre, quarante-cinq habitants ont été tués.

Le roi a visité quarante blessés installés dans un baraquement. Il a visité hier Canillas.

ANGLETERRE. — Il se confirme que la France et l'Allemagne se sont entendues au sujet de l'extension de leurs possessions dans l'intérieur des terres, sur la côte occidentale d'Afrique.

L'Allemagne se serait engagée à ne pas s'avancer dans le Sud-Est, dans la direction du Congo, au-delà d'une certaine limite ; la France, de son côté, s'engage à laisser à l'Allemagne toute latitude en dehors de ces limites.

ITALIE. — L'Italie dit qu'il ne faut pas qu'on se fasse illusion au Palais-Bourbon. Si les taxes agricoles sont acceptées, il y aura des représailles, et ce sera le commencement d'une guerre de tarifs.

En Italie, la campagne est déjà commencée. Elle est préparée dans la pensée politique par des gens qui semblent avoir le parti pris de nous rouiller avec la France sans qu'il soit possible de savoir ce qu'on pourra y gagner.

ÉTATS-UNIS. — Un incendie a détruit les bâtiments de l'infirmerie de l'asile des fous de Kankakee (Illinois). Dix-sept malades ont péri.

## LIGUE LIBRE-ÉCHANGISTE

La ligue nationale contre le renchérissement de la viande et du pain a tenu dimanche une importante séance à la salle Rivoli.

Plusieurs députés et économistes éminents étaient inscrits comme devant prendre la parole.

M. Léon Say, président de la Ligue, a ouvert, la séance par une courte allocution. Il s'est nettement prononcé contre le projet de loi tendant à augmenter les droits d'entrée du blé. Selon lui, ce projet ne peut avoir pour résultat que d'augmenter le prix du pain.

ce même serviteur qui, trente ans auparavant, avait nourri mes parents de son travail. Cette fois encore, il était resté fidèle à l'infortune.

— Courtois, lui dit M. de Morlac, conduisez le vicomte à son appartement.

Il me salua de la main et je me retirai.

Comtois, presque aussi vieux que son maître, n'avait, tout enfant, fait sauter sur ses genoux. Sa joie fut vive en me revoyant ; mais ce fut en vain que je l'interrogeai sur la détresse de mon père ; il ne put rien m'en dire, sinon qu'à sa grande surprise, l'argent s'était tari chez nous, de la même façon subite qu'il y avait afflué jadis.

Le lendemain, au point du jour, dès que mon cheval fut sellé, j'entrai dans le cabinet du comte. Je le trouvai debout, achevant de cacheter un large pli.

Vicomte, me dit-il, vous allez vous rendre sur-le-champ dans le Hainaut, à Tournai. Là, vous vous informerez d'un individu appelé Cochefer et vous lui remettrez cette enveloppe. Quand il aura pris connaissance des papiers qu'elle renferme, il est possible — notez que je n'affirme rien ! — il est possible, dis-je, que votre situation change complètement de face. Si je me trompe, si les choses ne tournent pas pour vous d'une manière aussi brillante que je prévois, alors, mettez à exécution vos projets et prenez du service à l'étranger. Mais j'espère que vous n'en serez pas réduit là ; j'espère, avant de

mourir, avoir la satisfaction de vous savoir riche, puissant et honoré.

Il me tendit l'enveloppe et ajouta :

— Gardez-la précieusement. Elle contient peut-être pour vous tout un avenir.

Puis, avec un sourire étrange et qui me parut résumer je ne sais quelle pensée vengeresse, M. de Morlac murmura :

— Votre arrivée à Tournai va contrarier bien des gens.

Quoique tout ceci fut pour moi incompréhensible, quoique la véritable intention de cet homme singulier, qui était mon père, continuât à m'échapper toujours, — néanmoins, il me paraissait animé en ce moment d'une sincère bienveillance à mon égard.

J'essayai de lui en exprimer ma gratitude. Il m'arrêta au premier mot.

Ne me remerciez pas, dit-il. Vous ne me devez rien, je vous le jure. Adieu, vicomte, et soyez heureux.

Jamais, je le répète, mon père ne m'avait témoigné autant d'intérêt. En m'inclinant devant lui, j'osai prendre sa main et la porter à mes lèvres.

Il me sembla ému, attendri.

— Allez, me dit-il d'une voix douce. Allez, mon enfant, Dieu veillera sur vous. Je suis sorti.

Comtois m'accompagna jusqu'au bout de l'avenue La. Je partageai le contenu de ma bourse avec lui, sachant bien qu'il emploierait cet argent au service de mon père. Puis, je m'élançai au galop.

Après une tentative infructueuse du citoyen Leboucher pour prendre la parole, M. Frédéric Passy est monté à la tribune.

L'orateur a critiqué à son tour le projet de loi. Il se déclare avant tout partisan résolu de la liberté commerciale.

Il a fait remarquer en outre que le blé, dans les périodes de disette, avait atteint des prix très bas, tandis que, dans les années d'abondance, il se vendait parfois à des taux exorbitants.

M. Georges Graux, répondant à M. Passy, a pris la parole à son tour pour soutenir le projet de loi. D'après lui, les droits nouveaux n'apporteront aucun changement dans les prix courants du pain et de la viande.

L'orateur a cité un exemple pour réfuter M. Passy. A Metz, le pain ne se vend pas plus cher qu'à Nancy, et cependant le blé paye dans la première ville un droit d'entrée, tandis qu'il n'en paye pas dans la seconde.

M. Raoul Duval monte à la tribune après M. Graux. « En combattant l'augmentation des droits d'entrée, dit-il, je ne crains pas l'impopularité, et j'estime qu'une manifestation doit être faite contre le projet du gouvernement, que je considère comme une entrave au développement du commerce français. »

M. Lockroy a été souvent interrompu. Il a pu cependant faire comprendre qu'à son avis, en temps de crise, l'augmentation des droits constitue un danger pour le pays.

Nous ne mentionnerons aucune des interruptions assez déplacées qui se sont produites. Signalons, seulement à titre de curiosité, l'apparition du candidat humain, M. Bertron.

M. Millaud, sénateur, n'a pas réussi plus que M. Lockroy à se rendre maître de l'assemblée. Les anarchistes tenaient à entendre parler le citoyen Leboucher, et celui-ci a enfin pris la parole. Il a soutenu la thèse collectiviste déjà connue : la restitution à la classe ouvrière des instruments de travail.

Enfin la séance est levée après le vote d'un ordre du jour de protestation contre le projet sur l'augmentation des droits de douane.

## ECLIPSE SACERDOTALE

Dans une commune de la vallée du Grésivaudan, il circulait depuis quelques mois des bruits sur l'immoralité du curé de la paroisse.

Ces bruits, d'abord légers, se sont enflés lentement et ont enfin fini par éclater, à la grande fureur des cléricaux de l'endroit, traitant comme toujours les républicains de calomnieux ; aujourd'hui, ces bons réactionnaires sont dans la consternation.

La commune était desservie depuis un certain nombre d'années par un prêtre nommé X..., âgé de cinquante-trois ans, qui s'est rendu coupable d'actes que l'on ne peut décemment raconter.

Lundi dernier, deux ecclésiastiques expédiés par l'évêché se sont rendus à la cure, et, à la tombée de la nuit, faisant l'office de gendarmes, ils ont emmené le

— Emportant avec vous la précieuse enveloppe ? interrompit Brindois.

— Mais... naturellement, fit le vicomte, étonné de cette question plus que naïve.

Depuis qu'il avait été parlé de l'enveloppe, Brindois ne tenait plus en place. On eût dit que du vif-argent circulait dans ses veines.

— Continuez, de grâce, balbutia-t-il avec agitation.

Florestan, alors, lui raconta comment, à son arrivée à Tournai, il avait appris que Landry Cochefer, le destinataire de la lettre, était mort trois ans auparavant en Espagne. D'où il avait conclu que ce Landry n'était autre que le cavalier inconnu qui, depuis trois ans aussi, avait cessé ses visites au château de Morlac.

Quant à se renseigner sur ce personnage, le vicomte n'en avait pas eu le temps, ayant pour son malheur rencontré don Raphaël de Salzedo, perdu au jeu jusqu'à son dernier sou et reçu du capitaine un formidable coup de lame à travers la poitrine.

— Maintenant, mon cher hôte, acheva Florestan, vous en savez sur mon compte autant que moi-même. Il me reste à vous demander un conseil.

— A vos ordres, mon cher monsieur.

— Ce Landry étant mort, que dois-je faire de la missive à lui adressée ? Faut-il la remettre à son frère le cabaretier, ou bien la restituer intacte à mon père ?

Brindois se leva d'un air soucieux

FEUILLETON DE L'AVENIR (119)

## LE COUSIN DU DIABLE

Par Gontran BORYS

### DEUXIÈME PARTIE

## LES AMOURS DE FLORESTAN

(Suite)

Que voulait-il dire ? Je ne sais ; mais lorsque j'entendis ces paroles affectueuses, les premières, les seules que ses lèvres eussent articulées depuis ma naissance, mes prunelles se mouillèrent et je demeurai stupéfait, n'osant questionner le comte et pourtant l'interrogeant du regard.

Mais lui, se levant avec brusquerie :

— Quand partez-vous ? me dit-il.

— Demain.

— Et vous allez ?

— Je l'ignore, monsieur, et j'y songerai cette nuit.

— Inutile. Ne partez pas sans m'avoir vu. Je donnerai un but à votre voyage.

Il frappa sur un timbre. Un valet, absent lors de mon arrivée, apparut. C'était



délinquant en se détournant de la route ordinaire, jusqu'à la voiture d'un riche bourgeois de la commune, et fouette cocher!

Le lendemain, quand les habitants apprirent la fuite de leur pasteur, des feux de joie furent allumés sur tous les points du village, un mannequin, habillé en prêtre, fut promené dans les hameaux et brûlé.

Les habitants rendent grâce à leur excellent maire, qui a su, par une enquête habilement menée, débarrasser le pays de cet édifiant personnage et le contraindre à la fuite.

#### Une curieuse vente

Il s'agit de la corde par laquelle l'ex-marchal Bazaine s'est évadé ou est censé s'être évadé de sa prison de l'île Sainte-Marguerite.

Après le procès qui se déroula devant le tribunal de Grasse à l'occasion de cette évasion, la fameuse corde fut adjugée pour le prix de 400 francs au dernier et plus offrant enchérisseurs M. Hugues aîné, négociant parfumeur à Grasse, qui la déposa soigneusement dans son musée de Malbosc (près Grasse).

Ajoutons que dernièrement un riche Espagnol est venu offrir à M. Hugues, pour l'achat de cette relique, une somme considérable qu'il a refusée.

Voilà une corde qui, avec une pareille veine, aurait bien dû être celle d'un pendu. C'est regrettable pour la patrie si indignement trahie! Mais aujourd'hui, s'il est avéré que le traître Bazaine ne mérite pas la corde pour le pendre, celle qui ne mériterait pas surtout c'est bien celle que garde si précieusement M. Hugues dans son château de Malbosc!

#### Le spiritisme

M. Paul Foucher nous raconte une histoire bien amusante, à propos des spirites qui ont la spécialité de faire parler les morts célèbres.

Notre confrère Edouard Siebecker était allé dans une réunion de spirites.

Ce soir-là, les disciples de Mesmer dérivèrent sous la dictée des grands esprits disparus.

Chacun lisait à son tour ce qu'un grand esprit quelconque : Montaigne, Bossuet, Montesquieu, Diderot, Voltaire, lui avait dicté. Rien de stupide comme ce que dictaient ces illustres morts.

Siebecker en fut stupéfié, mais n'en laissa rien paraître.

Il écrivait, lui aussi, quand le barnum de l'endroit lui demanda :

— Et vous, monsieur, avez-vous évoqué l'esprit d'un mort ?

— Oui, monsieur...

— Et de qui ?

— J'ai également évoqué l'ombre de Voltaire.

— Et que vous a-t-elle dit ?

— Elle m'a dicté ceci : « Quel dommage d'avoir eu tant d'esprit pendant ma vie, et d'être devenu si bête après ma mort ! »

Un cri de fureur s'éleva de l'assemblée, et Siebecker eût été écharpé, s'il n'avait pas eu le soin de se placer près de la porte, ce qui lui permit de disparaître.

— Avant tout, monsieur le vicomte, dit-il, chez qui avez-vous déposé cette lettre ? à qui l'avez-vous confiée ?

— A qui ? morbleu ! mais à personne. Pourquoi me serais-je séparé d'un document de cette importance ?

Brindiole roula des yeux inquiets.

— Ainsi, reprit-il, la lettre est en votre possession ?

— Certes.

— Ici, dans cette maison ?

— Sans doute.

— Eh bien ! je serais curieux de la voir.

— En ce cas, dit Florestan, et il désigna du doigt ses habits qui, depuis six semaines, reposaient soigneusement pliés sur une chaise ; en ce cas, voyez dans mon armoire.

Brindiole eut un soupir d'allègement et reprit un sourire. Il avait de longue date visité l'armoire, fouillé les chaussures, palpé les vêtements jusque dans leurs coutures.

Néanmoins, il fit semblant de se rendre aux surs du vicomte.

— Rien dans l'armoire, dit-il au bout d'une minute.

— Comment, rien ! Voyez dans les poches du pourpoint, alors.

Brindiole obéit docilement.

Rien dans le pourpoint, annonça-t-il.

M. de Morlac devint pâle. Il s'élança hors du lit, saisit ses hanches, les secoua et à une inspection la chambre d'un coup d'œil et retomba sur sa couche, haletant et

### MENUS PROPOS

Il y a du monde à dîner.

On parle d'une jeune dame qui sera bientôt mère.

— Dis, m'man, s'écrie Lili, tu m'avais bien promis une petite sœur. As-tu écrit pour la faire venir ?

— Pas encore chérie.

Alors Lili se tournant vers son père d'un air suppliant :

— P'pa, dis, petit p'pa, force-la donc à écrire!

Chez la concierge :

— Alors, vous dites, mame Chapuzot, que votre fils fait partie d'un patronage catholique ?

— Mais oui, et de plus, il est dans la *campnerie* de saint Joseph.

— Ah! vraiment!

— Et puis, le dimanche, il est *ascenseur* à Saint-Étienne-du-Mont.

### COMITÉ ÉLECTORAL

des Républicains radicaux socialistes du 3<sup>e</sup> arrond.

Tous les citoyens appartenant audit comité ainsi que les groupes du Sacré-Cœur, la Villette, la Mouche, sont invités à assister à une réunion privée qui aura lieu le mercredi 21 courant, à huit heures du soir, chez le citoyen Rivoire, avenue de Saxe, 242.

Présence indispensable.

Le secrétaire, Martinet.

### Dernière Heure

Paris, 9 h. soir. — L'empereur d'Allemagne est gravement indisposé par suite d'une bronchite aiguë.

10 h. — M. Raynal a adressé aux Compagnies de chemins de fer une circulaire recommandant d'accorder toutes les facilités de voyage aux délégués sénatoriaux.

— Le *Standard* qualifie le concert européen de fantôme. L'Angleterre ne se laissera pas expulser de l'Égypte; elle doit répondre énergiquement: *non possimus*.

Minuit. — Il est inexact que l'impératrice Eugénie soit attendue prochainement à Paris.

Des correspondances de Madagascar, adressées au *Daily-News*, signalent un engagement d'avant-postes peu important qui a eu lieu aux environs d'Ambonadiro, dans la baie de Passandava.

Il y a eu quelques pertes légères des deux côtés.

Ces mêmes correspondances rapportent qu'un petit corps de volontaires, sous le commandement d'un officier américain, a réussi à forcer le blocus et à atteindre la

consterné.

— Mais, s'écria-t-il, cette lettre ne peut être perdue... Elle est ici; il faut qu'elle se retrouve!

— A moins qu'on ne l'ait volée, fit tranquillement Brindiole.

— Volée ! exclama le vicomte stupéfait. Et qui donc ?

— Vos ennemis, probablement.

— Allons donc ! est-ce que j'ai des ennemis, moi !

— Pourquoi non ?

— Ici ? A Tournai ?... Dans une ville où je ne connais personne ?

— Dame ! rappelez-vous les paroles de monsieur votre père.

— Quelles paroles ?

— Celles que vous me citiez tout à l'heure. Votre présence à Tournai va contrarier bien des gens.

— C'est vrai, il m'a dit cela, murmura le vicomte.

Soudain, un doute lui traversa l'esprit, et regardant Brindiole :

— Ah ça ! pour me soustraire cette enveloppe, il a pourtant fallu qu'on s'introduisit chez vous.

— Naturellement.

— Or, je ne me souviens pas que, depuis six semaines, moi autre que vous, mon cher hôte, ait pénétré dans cette chambre.

— C'est-à-dire, fit paisiblement le vicomte, que vous m'accusez de vol, ou, tout au moins d'être complice des ennemis en

capitale. La tranquillité règne dans tout le pays.

1 h. — Par suite des neiges et du froid excessif, les désastres de l'Andalousie dépassent en horreur tout ce qu'on peut imaginer.

### Régionale

LOIRE

#### Drame de la rue de la Comédie

Le frère et le beau-frère d'Auray sont repartis pour Chagnon.

Tony Auray leur a demandé de revenir le voir, mais il a défendu d'envoyer sa mère et ses sœurs.

Il a prié de lui faire venir cent francs pour l'époque où il sera à l'infirmerie.

Son état physique est excellent et il n'est plus question de l'amputation du pied; quant à son état moral, il est bien tombé depuis son interrogatoire devant le père de Marie Vagnair.

Un grand nombre de personnes continuent à se presser devant la vitrine de M. Chéri-Rousseau, le photographe de la place de l'Hôtel-de-Ville, et on désigne parmi les figures de femmes exposées, celle de la victime d'Auray. Il est bon qu'on sache que cette photographie n'a jamais été exposée et qu'elle ne le sera pas.

Le père Vagnair est rentré dimanche soir à Lyon, emportant les cheveux de sa fille et la paire de boucles d'oreilles que sa famille lui avait achetées. Il n'a pas voulu les bijoux qui venaient d'Auray.

La première balle de Tony Auray était dirigée vers la tempe gauche de Marie Vagnair. Elle a porté plus bas, vers la pommette de la joue et a glissé sur l'os.

La malheureuse s'est alors éveillée en criant : Tony ! Et instantanément une seconde balle lui a traversé le cerveau au-dessus de l'oreille.

A Lyon, de nombreux amis de la famille se sont rendus au domicile de M. Vagnair.

Les ouvrières de l'usine où travaillait Marie ont demandé, comme souvenir, une petite tresse des cheveux de la pauvre enfant.

### CONSEIL MUNICIPAL

La séance, ouverte à huit heures précises, est présidée par le maire en personne. Cela paraît extraordinaire, mais s'explique très bien : il veut montrer un peu de persévérance la semaine de l'élection sénatoriale.

Cette séance est presque consacrée exclusivement à des affaires courantes.

question. A cela, je n'ai qu'une chose à répondre : sans moi, vous dormiriez actuellement à six pieds sous terre, et, par conséquent, ceux que vous gênez seraient débarrassés de vous.

— Pardon, mille fois pardon, mon excellent ami ! s'écria Florestan tout confus. La contrariété me rend ingrat et injuste. Mais cette lettre, voyons !... entre quelles mains est-elle tombée ? Ne le soupçonnez-vous pas ?

Brindiole haussa les épaules.

— Quand je le soupçonnerais... à quoi bon ?

— A quoi ? mais à la réclamer... à la reprendre... de gré ou de force.

— Mon cher monsieur, ceux qui vous l'ont dérobée avaient intérêt à la détruire. Vos papiers, je parierais, ne sont plus à cette heure qu'une pincée de cendres.

Florestan étouffa un cri furieux. Sans même savoir en quoi consistait la prospérité dont son père lui avait donné l'espérance, il avait un instant caressé d'éblouissantes chimères. S'élever, s'enrichir, n'eût-ce pas été se rapprocher de la sphère où planait la femme aimée.

Brindiole l'observait en souriant.

— S'irions-nous ambitieux, par hasard ? lui demanda-t-il.

— Ambitieux ? s'écria le vicomte. En échange d'une seule année de gloire, de puissance et de richesse, j'abandonnerais toutes celles que moi me restent à vivre ?

— Très bien ! murmura Brindiole.

Signalons, cependant, une affaire concernant des réparations à faire au petit Lycée de Saint-Rambert.

M. DUPUIS, rapporteur, propose, pour rester fidèle aux précédentes délibérations, de rejeter ce crédit jusqu'à ce que le professeur de physique, qui est un ecclésiastique, ait été remplacé par un laïque.

M. le maire et M. MAYNARD demandent au Conseil de voter le crédit et promettent que l'Administration insistera auprès des pouvoirs compétents, afin d'obtenir satisfaction.

M. GUYAZ dit qu'elle l'avait déjà promis.

Le Conseil se range, malgré cela, à l'avis de l'Administration et vote les réparations.

Le citoyen FICHET demande à l'Administration pourquoi les mairies d'arrondissement étaient fermées dimanche. La loi donne vingt jours aux électeurs pour faire leurs réclamations ; les ouvriers qui travaillent toute la semaine ne peuvent pas perdre une demi-journée pour aller se faire inscrire ; ils n'ont donc que le dimanche, et vous fermez les mairies : il faut que vous les laissiez ouvertes les deux derniers dimanches comme les autres jours.

M. le Maire dit qu'il invitera les adjoints des arrondissements à donner satisfaction à ces justes réclamations.

Le citoyen FICHET proteste contre les retards apportés au dépôt du rapport concernant la mise en adjudication des criées de la Halle des Cordeliers. Il dit que la Commission avait déclaré qu'elle était prête et malgré cela on va arriver au terme du 31 mars sans que l'adjudication soit faite. C'est contraire aux intérêts de la Ville ajoute-t-il, et je tiens à dégager ma responsabilité.

M. MAYNARD dit que de nouveaux renseignements qui sont parvenus ont seuls retardé la Commission, mais le travail pourra être terminé cette semaine.

On envoie ensuite, devant les fauteuils vides, un grand nombre de dossier, puis le Conseil se constitue en Comité secret pour discuter des réhabilitations et la séance est levée à 10 heures et demie.

### A TRAVERS LYON

Hôtel-Dieu. — Hier, à huit heures et demie du matin, le nommé Pierre Blanchon, journalier, trouvé malade place de la République, a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

Accident. — Hier matin, la nommée Marie Jussard, domestique, demeurant quai des Brotteaux, 4, est tombée de faiblesse en traversant la rue de Jussieu.

Relevée aussitôt par les témoins de cet accident et transportée au poste du Mont-de-Piété, et après y avoir reçu les soins d'un médecin, elle a pu ensuite continuer sa route.

Arrestations. — La nuit dernière, un vol de deux bouteilles de liqueurs a été

Et se penchant à l'oreille de Florestan :

— On peut vous satisfaire à meilleur marché, mon gentilhomme.

Le vicomte bondit dans ses draps.

— Que voulez-vous dire ? bégaya-t-il, pâle d'étonnement.

— Ecoutez-moi, monsieur de Morlac, et surtout pesez bien votre réponse, dit Brindiole d'une voix claire, nette et brève, qui contrastait étrangement avec son accent habituel. En égarant cette lettre, vous vous êtes condamné pour toujours à l'indigence et à l'obscurité. Vous aviez droit à un avenir plus brillant ; ces droits n'existent plus ; vous touchiez du doigt l'opulence ; elle s'est évanouie. Tous ces biens envolés, sachez-le enfin, étaient votre propriété légitime, les papiers qu'on vous a soustraits en faisaient foi... Et maintenant ni recherches, ni réclamations ne vous amèneront à les ressaisir.

Florestan, suffoqué par la surprise, s'était relevé à demi.

— Qu'en savez-vous ? Qui êtes-vous ? interrogea-t-il. Et où voulez-vous en venir ?

— A ceci : — richesse, honneurs, puissance, tout ce que vous souhaitez, tout ce que vous avez perdu, tout ce que vous regretterez bientôt avec des larmes de sang — un seul être au monde peut vous le rendre, et cet être, c'est moi.

— Vous ?

— Moi ! répéta froidement l'aventurier.

(A suivre).

commis au préjudice de M. Grange, épici-er, demeurant rue Garibaldi, 208.

Pour commettre ce vol, les malfaiteurs ont fracturé la porte d'entrée de M. Grange; ce dernier, réveillé brusquement par cette visite inattendue, s'est levé précipitamment, s'emparant d'une chaise qui se trouvait à sa portée. Devant cette apparition imprévue, les voleurs prirent la fuite, emportant le maigre butin dont ils s'étaient emparé.

Hier, une femme informait les gardiens de la paix du poste du Mont-de-Piété que l'auteur de l'agression dont un habitant de Cuire avait été victime, et dont nous avons parlé il y a huit jours, se trouvait dans un établissement public de la rue Thomassin.

Le signalement de cet individu était facile à établir, car il portait au front une profonde et récente cicatrice; il avait, en outre, le pouce profondément entamé par une morsure.

Les gardiens de la paix, mis sur cette piste, ne tardèrent pas à lui mettre la main au collet.

Ce dangereux malfaiteur venait d'être trouvé blotti dans un réduit à charbon de l'établissement désigné par la femme qui était venue prévenir la police.

**Acte de probité.** — Le nommé Fleury Faure, voiturier à Oullias, d'clare avoir trouvé place d'Albon un mandat-poste de cinq francs, délivré à Marseille.

Cet honnête citoyen s'est empressé de le déposer au bureau des objets trouvés.

**Objets trouvés.** — Un porte-monnaie contenant une somme d'argent a été trouvée hier, rue de Lyon et déposé au bureau central de police, où on peut le réclamer.

Un fichu en laine, trouvé sur la voie publique, a également été déposé au commissariat central.

Nous recevons d'un honorable commerçant de notre ville, sur le sans-gêne par trop révoltant de certains employés de la mairie, une lettre que nous ne pouvons publier en entier, mais de laquelle nous tirerons la quintessence pour la complète édification de nos lecteurs sur la façon dont sont gérés leurs intérêts sous l'administration radicale!... que personne ne nous envie.

Nous aurons aussi à demander au contrebandier Girard, préposé en chef de l'octroi, pour quel motif certain de ses employés a été autrefois révoqué par la compagnie des chemins de fer. Peut-être se décidera-t-il, une fois pour toutes, à nous répondre.

**Vol à l'étalage.** — Hier, à 8 heures du soir, les agents ont conduit à la permanence, les nommés Joanny Duvivier, demeurant rue Ste-Rose, 2, et Jean-Marie Barnot, âgé de 12 ans.

Ces deux garnements ont été surpris au moment où ils cherchaient à s'emparer de divers articles de bibeloterie à l'étalage de M. Lonchard, 2, montée de la Grande-Côte.

Ils ont été écroués sous l'inculpation de vol.

**Commencement d'incendie.** — Hier, à 2 heures du soir, un commencement d'incendie s'est déclaré dans le magasin de M. Duchatel, 28, rue de la République.

Le feu, qui s'était communiqué à une boiserie située près du calorifère, a été rapidement éteint par les pompiers du poste de l'Hôtel-de-Ville.

Les dégâts sont peu importants.

**Tombé de tramway.** — Hier, vers 11 heures du matin, un ouvrier tisseur, le nommé François Bellet, âgé de 45 ans, ayant commis l'imprudence de descendre de descendre d'un tramway en marche, est tombé lourdement sur la chaussée.

Dans cette chute, M. Bellet s'est fait une blessure à la tête, fort heureusement sans gravité.

Après avoir reçu des soins à la pharmacie Hantzer, il a été reconduit à son domicile, place Morel, 1.

**Hôtel-Dieu.** — Dans la soirée d'hier, un vieillard septuagénaire, le sieur Ambroise Rimbart, tanneur, demeurant avenue des Ponts, 8, est tombé sur le trottoir faisant l'angle des rues de la Charité et Ste-Hélène.

Dans cette chute, ce malheureux vieillard s'est fait une contusion à la hanche.

Son état a paru assez grave pour nécessiter son transport à l'Hôtel-Dieu.

### Tribune libre

**Consorts du 6<sup>e</sup> Arrondissement.** — Dans la réunion du dimanche 18 courant, les quarante consortis présents ont adopté la résolution suivante :

Une réunion sera tenue jeudi 22 courant, à 8 h. 1/2, café des Amis, 121, rue Duguesclin, afin de définir le nombre des adhérents au banquet adopté précédemment. Nous invitons tous les consortis du 6<sup>e</sup> arrondissement à venir se joindre à nous afin d'être le plus grand nombre possible.

**Commission exécutive des syndicats lyonnais.** — La Commission prévient toutes les chambres syndicales, cercles d'études et groupes d'ouvriers lyonnais, qui n'ont pu assister à la réunion de dimanche, qu'une commission siège tous les soirs, au siège de la fédération, 38, rue Grôlée, de 8 à 10 heures, pour la distribution des listes de souscription destinées à l'envoi de la délégation ouvrière à Paris. Le secrétaire de la commission.

**Fédération française de la Métallurgie.** — Tous les délégués à la Commission fédérale sont priés d'assister à la réunion de mercredi soir, 21 courant, au siège habituel, 38, rue Grôlée.

Les délégués faisant partie du contrôle sont priés d'être exacts.

**Union électorale des Travailleurs socialistes.** — La commission des vingt-nommés à Vaise et à Saint-Just est convoquée pour le vendredi 21 courant, à 8 heures du soir, chez Besson, restaurateur, rue St-Pierre-de-Vaise.

**ORDRE DU JOUR :**  
Organisation de l'arrondissement.  
Nota. — La présence de tous les membres est indispensable.

La commission exécutive est convoquée d'urgence pour mercredi 21 janvier, à huit heures, au local habituel.

La commission du 4<sup>e</sup> arrondissement est convoquée pour jeudi 22 janvier, chez Chappuis, boulevard de la Croix-Rousse, à huit heures du soir.

La Commission du 5<sup>e</sup> arrondissement est convoquée pour jeudi 22 janvier, à huit heures, chez le citoyen Paret, rue de la Fronde.

La commission du 2<sup>e</sup> arrondissement est convoquée pour vendredi 23 janvier, à huit heures, cours Charlemagne, 3.  
Le secrétaire : A. MARET.

**Fédération des chambres syndicales lyonnaises.** — Réunion générale des délégués, vendredi 23 janvier, à huit heures.

Vu l'importance de cette réunion on est prié de ne pas manquer.

Le secrétaire, A. Guétat.

**Dames réunies.** — Bureau de placement gratuit, ouvert tous les jours, de deux à quatre heures, rue Chaponnay, 58, au deuxième.

On demande des ouvrières piqueuses de bottines; elles seront nourries, couchées.

On demande également des jeunes filles pour un travail facile.

On trouvera, dans notre bureau, des ouvrières de toutes corporations; des employées pour maisons de commerce; des domestiques; gardes-malades et femmes de ménage.

### Bourse de Lyon

Obligations	Actifs
Ville de Lyon 1836 97 25	Gas de Lyon 1095 »
Communales 1879 456 50	Terre-Noire 145 »
Ville de Paris 1864 497 50	Fond. de l'Assurance 340 »
— 1871 392 »	Creusot 127 50
de Marseille 275 »	Acier Marine » »
Industrielles 1877 349 50	Franche-Comté 137 »
— 1879 450 »	Loire 218 »
— 1882 361 »	Montarabert 957 50
Fusion ancienne 376 25	Saint-Etienne » »
nouvelle 377 »	Rive-de-Gier » »
Deuxes nouvelles 313 75	Acie. St-Etienne 278 »
nouvelles 374 50	Société Lyonnaise » »
Lombardes anc. 306 25	Créd. Annon. et Ind. » »
nouvelles 311 »	Fondateur Lyonn. » »
Saragossa 331 50	Société Stéphanoise » »
Nord-Esp. 1 <sup>e</sup> hyp. 368 75	Rue de Lyon » »
— 2 <sup>e</sup> — 344 »	Gomp. des Eaux 1400 »
Portugaise 304 »	Dombes Ind.-Mat. » »
Snos 5 0/0 377 »	Croix-Rousse » »
Snos 3 0/0 304 »	Bateaux-Saint-Jean » »
Quatre-Tramw. 303 »	Tramways 560 »

### Bourse de Paris

3 0/0 Français 79 90	Mob. sup. jouis. 117 »
3 0/0 Amortissable 81 91	Fondateur Lyonn. 79 30
3 0/0 Nouveaux » »	Banque Ottomane 595 »
4 1/2 0/0 (1883) 119 97	Banque Autrichienne 67 »
5 0/0 Italien 7 40	Banque Hongroise 81 »
4 0/0 Espagne ext. 59 96	Lyon 124 2 »
5 0/0 Turc » »	Autrichien » »
Russ. 5 0/0 (1877) 328 »	Lombard 315 »
Banque de France » »	Saragossa 393 »
Crédit Foncier 1320 »	Nord-Esp. 215 »
Crédit Mobilier » »	Snos 1857 »
Crédit Lyonnais 541 »	Consolidé à Londres 92 20 »

Demandez partout

# LE PILORI

Journal démocratique socialiste

Paraissant tous les samedis

LE NUMÉRO : 10 CENTIMES

Un homme sérieux, 40 ans, demande emploi quelconque, garçon de recettes, teneur de livres, comptable, etc. — Bonnes références. Bugnet, rue du Commerce, 36.

**Avis** Nous engageons les malades atteints de maladies de peau : dartres, exéma, boutons, rougeurs, démangeaisons, vices et altérations du sang, à lire attentivement la lettre suivante, que nous publions dans leur intérêt :

« Monsieur Bertrand aîné, à Lyon, « A la suite d'un refroidissement, il m'était « sorti une quantité considérable de boutons à « la tête, au cou, au visage et aux mains, ce « qui me procurait une démangeaison insup- « portable. Aucun médicament n'avait pu me « guérir. — Plusieurs personnes m'ayant « conseillé l'usage de votre Sirop de Bochet « iodé et de votre Baume anti-dartreux, « de BERTRAND aîné, j'ai le plaisir de « vous annoncer mon entière guérison, après « un traitement de trois semaines. A titre de « reconnaissance, je vous autorise à publier « ma lettre.

« Mme BUISSET, « pâtissier, 165, avenue de Saxe, à Lyon. »  
NOTA. — Exiger sur chaque produit la signature BERTRAND aîné, car il existe des imitations. Notice gratis. — Sirop Fl. 2 fr. 50 c. et 5 fr. Baume 2 fr.; 6 fr. 75 c. en sus, S'ad. ph. BERTRAND aîné, Hantzer, succ., 21, place Bellecour, Lyon.

### NOS PRIMES

Nous publierons sous peu les numéros et les noms des porteurs des actions de l'Avenir des Familles, remboursées à Cent Francs par suite du tirage du 17 janvier 1885, fait en présence des intéressés.

N° 143  
L'Avenir de Lyon  
**BON D'ACHAT**  
12 Janvier 1885  
Ce Bon doit être détaché tous les jours et conservé.  
L'ÉDITEUR J.-B. A. PAGES  
L'imprimerie Moderne, cours de la Liberté, 70

**Pâte Phosphorée**  
LARDET  
SIGNOUD Pharmac.  
Escalier par  
place des Jacobins, 1,  
Lyon.  
Cette Pâte agit  
rapidement  
**Cafards, Rats**  
Se défier des imitations  
net 1 fr. demi-  
pot : 50 cent.  
Expédition franco par  
colis postal de trois  
pots contre mandats-  
postes de 3 fr

**MODES**  
M<sup>me</sup> CLEMENT  
87, Grande-Côte, 87  
LYON

M<sup>me</sup> MORLETTE  
SOMNAMBULE  
Consultations de 10 h.  
à 4 h., rue Hippolyte-  
Landrin, 13.

**L'AVENIR**  
41, Rue Ferrandière, Lyon  
L. VELLERUT, DIRECTEUR

**MERCERIE** Brotteaux, affaire rare, occ. à saisir, pressé, loc. 600 fr., s. loc. 220, beau log., prix 600 fr.

**ÉPICERIE** Comptoir, Terreaux, dép. forcé, g. log., loc. 600 f., rec. 40 f., p. j., prix 700 fr., o. r.

**CAFÉ-BILLARD** plus salon de Coiffure, Vaise, bénéfices assurés, b. log., loc. 1050 fr., prix 3500 fr.

**A VENDRE**  
Près la gare Perrache  
**UN CAFÉ**  
TRAVAIL POUR DEUX PERSONNES  
Prix : 2.500 Francs  
S'adresser au journal en formation  
**L'ÉCHO de LYON**  
Transféré : 4, rue Mercière, au 2<sup>e</sup>

**IMPRIMERIE MODERNE**  
70, Cours de la Liberté, 70  
Labours, Thèses, Journaux, Prospectus,  
Affiches, etc., à des prix modérés.

**TOPIQUE BERTRAND AÎNÉ**  
Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêté de la Cour de Cassation du 8 janvier 1854 — **QUARANTE ANS DE SUCCÈS** — **INFAILLIBLE** contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciaticques, congestions cérébrales, ophtalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésie, toux rebelles, etc. — Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application. Prix, suivant grandeur, de 50 centimes à 3 fr. (Envoi franco contre timbres ou mandats-poste).  
AVIS. — Se défier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND AÎNÉ et l'usine ci-contre.

**L'OUEST**  
Compagnie anonyme d'assurances sur la vie  
Constituée avec l'autorisation  
et sous le contrôle du Gouvernement  
SIÈGE SOCIAL :  
22, rue des Capucines — PARIS  
RENTES VIAGÈRES  
immédiates et différées au taux de 10, 15, 20 0/0  
et plus, suivant l'âge et le délai.  
RENTES VIAGÈRES PROGRESSIVES  
avec remboursement au décès du rentier du  
capital de la rente  
ASSURANCES PAYABLES  
en cas de Vie, en cas de Mort. Dotation  
d'Enfants.  
Les placements des Fonds des Assurés et  
des Rentiers sont garantis par Hypothèques  
sur un Domaine immobilier s'élevant à  
plus de 160 Millions.  
S'ADRESSER  
Pour tous renseignements à la Compagnie  
**M. HESS**  
79, place des Jacobins — LYON

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal